

28, rue Zuber - B.P.7 68171 RIXHEIM CEDEX **Tél.** : 03 89 64 59 59 **Fax** : 03 89 44 47 07 www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX st.travaux@rixheim.fr

312 / VOI / 2024

<u>ARRÊTE</u>

Réglementant la circulation Rue de l'Ile Napoléon

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,

24 SEP. 2021

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation rue de l'Île Napoléon afin de permettre le bon déroulement du contrôle périodique de l'ouvrage d'art SNCF à l'entrée Nord de la Ville

arrête:

<u>Article 1 :</u> La circulation rue de l'Île Napoléon au droit de l'ouvrage d'art SNCF sera restreinte sur section courante, manuellement par l'utilisation de piquets K10.

<u>Article 2:</u> La section restreinte sera limitée à 30 km/h et il y sera interdit de dépasser.

<u>Article 3</u>: une signalisation matérialisant les travaux (AK 5), l'alternat (KC 1), l'interdiction de dépasser (B 3) et la réduction de vitesse (B 14), sera installée par l'entreprise ALSACE ALTITUDE en amont et en aval de ladite section.

<u>Article 4</u>: Ces mesures s'appliqueront dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre 2024 de 20 heures à minuit. La circulation sera rétablie de plein droit dès achèvement de l'intervention.

<u>Article 5</u>: l'entreprise bénéficiaire de l'autorisation reste responsable de tous dommages causés aux tiers du fait de son installation. Elle est chargée de nettoyer le site à la fin des travaux.

<u>Article 6</u>: le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Strasbourg ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

<u>Article 7</u>: Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de RIXHEIM,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Alsace Altitude 7A Rue du Maine 68270 Wittenheim
- Collectivité européenne d'Alsace (CeA), 20 impasse de l'Aérodrome, RIXHEIM

Fait à RIXHEIM, le 2 4 SEP. 2024 Le Maire :

Rachel BAECHTEL

Publié sur le site internet de la Ville de RIXHEIM le : 2 5 SEP. 2024